

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Aux chefs cliniques, employés et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 23 avril 2020

OBJET : Respect des mesures de confinement et usager non conciliant

Les mesures de confinement exigées par la pandémie de la COVID-19 peuvent être difficiles à respecter par certains de nos usagers comme pour un usager qui fait de l'errance, par exemple. Ce comportement met sa sécurité, ainsi que celles des autres, en danger.

Afin de soutenir les équipes dans la gestion de ces situations et pour assurer la sécurité de nos usagers et de nos employés, un comité d'évaluation des mesures pour usager non conciliant est présent pour étudier et proposer des solutions adaptées. Le comité se base sur différents documents élaborés pour l'utilisation des bonnes pratiques en matière de confinement à la chambre.

Pour adresser un questionnement au comité, veuillez suivre [cette trajectoire](#). Sachez que le comité étudie chaque demande quotidiennement et assure un retour rapide à son requérant. Pour ce faire, nous vous demandons de vous référer au comité avant d'introduire des mesures (par exemple : l'installation de demi-portes qui n'étaient pas utilisées préalablement au contexte de la pandémie).

En terminant, nous vous rappelons que le *Cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'application des mesures de contrôles* du MSSS, ainsi que la *Politique d'utilisation exceptionnelle de la contention, de l'isolement et des substances chimiques comme mesures de contrôle (POL_DQEPE_2018-136)* demeurent en vigueur et doivent être respectés.

« Signature autorisée »

Caroline Boutin

Directrice adjointe de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

Contenu et diffusion approuvés par : Isabelle Barrette